

LE CONSEIL DES MINISTRES

Vu le Traité révisé de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;

Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC);

Vu le Règlement N°03/19/UEAC-025-CM-33, du 8 avril 2019, portant règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ;

Vu le Règlement n°08/03-UEAC-019-CM-10, du 28 août 2003, portant création de la Conférence des Recteurs des Universités et Responsables des Organismes de Recherche d'Afrique Centrale (CRUROR-AC);

Vu le Règlement n°04/11-UEAC-019-CM-22, du 19 décembre 2011, portant modification du Règlement n°08/03-UEAC-019-CM-10, du 28 août 2003, portant création de la Conférence des Recteurs des Universités et Responsables des Organismes de Recherche d'Afrique Centrale (CRUROR-AC);

Vu la Déclaration de Libreville sur la construction de l'Espace CEMAC de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation professionnelle du 11 février 2005;

Vu la Directive n°01/06-UEAC-019-CM-14, du 11 mars 2006, portant application du Système LMD (Licence-Master-Doctorat) dans les Universités et les Etablissements d'enseignement supérieur de l'Espace CEMAC ;

Vu la Directive n°02/06-UEAC-019-CM-14, du 11 mars 2006, portant organisation des Etudes universitaires dans l'Espace CEMAC, dans le cadre du système LMD ;

Considérant les recommandations fortes formulées par la session extraordinaire de la CRUROR-AC organisée les 19 et 20 avril 2021 ;

Soucieux de donner plus de visibilité aux diplômes délivrés dans l'espace CEMAC.

Après avis du Comité Inter-Etats ;

En sa séance du **08 DEC. 2021**

ADOPTE

LE REGLEMENT DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} : Les États membres de la CEMAC s'engagent à adopter le document en annexe comme le modèle de supplément aux diplômes.

Article 2 : Les Etats membres de la CEMAC s'engagent à se conformer aux dispositions du présent Règlement au plus tard, le 31 décembre 2022.

Article 3 : Le présent Règlement peut être modifié sur recommandations de la Conférence des Recteurs des Universités et des Responsables des Organismes de recherches (CRUROR-AC), et après avis de la Commission de la CEMAC.

Article 4 : La Commission de la CEMAC est chargée du suivi de la mise en œuvre du présent Règlement qui entre en vigueur à compter de sa date de signature. Il sera enregistré et publié au Bulletin Officiel de la Communauté et, à la diligence des autorités nationales, aux journaux officiels des Etats membres.

Yaoundé, le 28 DEC. 2021

LE PRÉSIDENT


ALAMINE OUSMANE MEY

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
LOGO
ADRESSE COMPLETE

SUPPLÉMENT AU DIPLÔME

N° XXX-MOIS-ANNÉE

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

1.1.	Nom de famille	
1.2.	Prénom (s)	
1.3.	Date de naissance	
1.4.	Numéro matricule	

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLOME

2.1.	Intitulé du diplôme	
2.2.	Principal ou principaux domaine(s) d'étude couvert (s) par le diplôme	
2.3.	Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme.	
2.4.	Nom et statut de l'établissement ayant dispensé la formation.	
2.5.	Langue(s) utilisées pour la formation ou les examens.	

3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DE QUALIFICATION

3.1.	Niveau de qualification	
3.2.	Durée de formation	
3.3.	Conditions d'accès	

4. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS

4.1	Organisation du programme	
4.2	Exigences du programme	

5. INFORMATIONS SUR LE CONTENU PROGRAMME**5.1 Premier semestre : 30 crédits**

Intitulé des Unités d'Enseignements	Crédits SCCT-CEMAC	Grade
UE Fondamentales		
UE optionnelles		
UE d'approfondissement		
UE complémentaires		
UE Transversales		

5.2 Deuxième semestre : 30 crédits

Intitulé des Unités d'Enseignements	Crédits SCCT-CEMAC	Grade
UE fondamentales		
UE optionnelles		

5.3	Troisième semestre : 30 crédits		
	Intitulé des Unités d'Enseignements	Crédits SCCT-CEMAC	Grade
	UE Fondamentales		
	UE optionnelles		
	UE d'approfondissement		
	UE complémentaires		
	UE Transversales		
5.4	Quatrième semestre : 30 crédits		
	Intitulé des Unités d'Enseignements	Crédits SCCT-CEMAC	Grade
	UE fondamentales		
	UE optionnelles		
	UE d'approfondissement		
	UE complémentaires		
	UE transversales		
5.5	Cinquième semestre : 30 crédits		

5.6	Sixième semestre : 30 crédits		
	Intitulé des Unités d'Enseignements	Crédits SCCT-CEMAC	Grade
	Stage de fin de cycle et mémoire.		
	TOTAL.....	180	

6. SYSTEME DE NOTATION DES RÉSULTATS D'EXAMENS

Note sur 20	Grade SCCT-CEMAC	Rang (%)	Appréciation : commentaire
16-20	A	10	Très bien Résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures.
14-15,99	B	25	Bien Résultat supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances notables.
12-13,99	C	25	Assez Bien Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables.
11-11,99	D	15	Passable Le résultat est acceptable
10-10,99	E	10	Moyen Le résultat satisfait aux critères minimaux.
7-9,99	FX	10	Insuffisant Un travail supplémentaire est nécessaire à l'octroi d'un crédit.
Moins de 7	F	5	Echec